

**Points syndicaux pour la réunion du Comité de relations de travail
Rencontre du 26 février 2015**

1. **La mobilité des professeurs permanents** (afin de permettre une assignation par lieu d'enseignement qui soit basée sur l'ancienneté, comme ça avait été le cas lors de l'assignation de la première vague de nouveaux permanents à la suite de la signature de l'actuelle convention collective)
2. **Le nombre de groupes** (détail du nombre et de la répartition des groupes du MIDI au temps partiel et au temps complet; parallèlement, nombre de groupes en commissions scolaires)
3. **La distribution des engagements** (sa problématique concernant les professeurs à statut précaire)
4. **La reddition de comptes des mandataires**
 - a. **l'équipement informatique toujours attendu** (notamment dans certains lieux de travail en milieu communautaire)
 - b. **le nombre de photocopies dont disposent les professeurs** (insuffisant à certains endroits)
5. **La formation des professeurs**
 - a. **des formations non rémunérées pour les occasionnels** (et la nécessité de faire cesser cette pratique inéquitable et discriminatoire)
 - b. **formation sur le nouveau matériel et sur la nouvelle grille de planification : les professeurs et les NTIC** (besoins en formation pour certains professeurs ne maîtrisant pas l'usage de l'ordinateur)

Catherine Courchesne
Représentante du réseau MIDI

